

CODE DE VIE

Respect	Règle 1 :	But :
	Je respecte les adultes et mes pairs par mes attitudes, mes paroles et mes gestes.	<i>J'apprends à développer des relations saines et adéquates avec les autres.</i>
	<p>Comportements attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • J'évite la violence physique, verbale et gestuelle. • Je règle mes conflits de façon pacifique. • J'agis de façon respectueuse envers tous. • J'utilise un langage poli et courtois envers tous. • Je dénonce toutes formes d'intimidation. • J'exécute la consigne de l'adulte immédiatement. • Je dénonce toutes formes d'intimidation. <p>Conséquences : Tout élève recourant à la violence verbale ou physique ou commettant un acte grave (vol, extorsion, menace, vandalisme) sera sanctionné selon la gravité du geste posé. Tout objet illicite ou dangereux sera confisqué et ne pourra être remis qu'aux parents de l'élève. De plus, un acte de réparation pourra être exigé de l'élève. Enfin, les parents d'un élève ayant commis un geste de vandalisme devront défrayer les coûts des réparations ou de la remise en ordre.</p>	
	Règle 2 :	But :
Je suis ponctuel(le).	<i>Je participe au bon déroulement de la vie de mon école.</i>	
<p>Comportements attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les jours, j'arrive à l'école à l'heure. • À la cloche, je prends rapidement mon rang à la porte désignée pour ma classe et je me dirige calmement vers ma salle de classe. • J'évite de flâner dans les corridors de l'école. <p>Conséquences : Un enfant en retard doit obligatoirement se présenter au secrétariat de l'école pour obtenir un billet de retard. Les parents d'élèves cumulant trois retards consécutifs non motivés (dans le même mois) en seront informés. L'élève, avec son parent, sera convoqué au secrétariat de l'école à 7h50 durant la période déterminée par la direction.</p>		
Règle 3 :	But :	
Je m'habille convenablement selon les règlements, les saisons et les activités.	<i>Cela me permet de profiter des activités.</i>	
Comportements attendus :		

Pour une version plus détaillée du code de vie, veuillez consulter le site de l'école à l'adresse suivante : <http://www3.csmb.qc.ca/ecoles/Default.aspx?alias=www3.csmb.qc.ca/ecoles/ile-des-soeurs>

CODE DE VIE

	<ul style="list-style-type: none"> • Je porte mes chaussures en tout temps et elles sont attachées. • Je porte des vêtements propres, convenables et adaptés à chaque saison. <p>Règles complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je m'abstiens de porter les vêtements suivants : camisole à bretelles (pas de bretelles simples ou de bretelles «spaghetti»), short, chandail ou tout autre vêtement jugé inconvenant pour une école (shorts ou jupes trop courts, chandails ou pantalons moulants, laissant apparaître l'abdomen ou trop décolletés, etc.). • Je m'abstiens de porter du maquillage ou de colorer mes cheveux de façon permanente. Le maquillage et les cheveux temporairement de couleur sont autorisés lors d'événements spéciaux à l'école sanctionnés par la direction. <p>Conséquences : tout élève portant un vêtement ou des chaussures contrevenant aux directives de l'école pourra être retourné à la maison pour se changer ou, le cas échéant, se faire prêter un vêtement de rechange par l'école dont le nettoyage sera à la charge des parents.</p>	
	<p style="text-align: center;">Règle 4 :</p> <p>Je fais attention à tout mon matériel, celui des autres et celui qui m'est prêté.</p>	<p style="text-align: center;">But :</p> <p><i>J'apprends à reconnaître la valeur des choses.</i></p>
	<p>Comportements attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je fais attention à mon matériel et à celui des autres. • J'ai toujours tout mon matériel pour travailler. • Je respecte l'environnement de mon école, à l'intérieur comme à l'extérieur. • Je laisse à la maison tous les objets personnels (cellulaire, appareils électroniques, jeux, objets de valeurs sentimentales). 	

Sécurité et déplacements	<p style="text-align: center;">Règle 5 :</p> <p>J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et les autres.</p>	<p style="text-align: center;">But :</p> <p><i>Je contribue à un environnement où il fait bon vivre.</i></p>
	<p>Comportements attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je me déplace calmement à voix basse. • Je circule à droite dans les corridors et les escaliers. 	

Pour une version plus détaillée du code de vie, veuillez consulter le site de l'école à l'adresse suivante : <http://www3.csmb.qc.ca/ecoles/Default.aspx?alias=www3.csmb.qc.ca/ecoles/ile-des-soeurs>

CODE DE VIE

	<ul style="list-style-type: none"> • À la première cloche, j'arrête immédiatement de jouer et je me place en rang calmement avec un pair. • Je laisse à la maison tous les objets dangereux. • Je joue de façon sécuritaire. <p>Comportements attendus complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • J'entre dans la cour lorsqu'on m'y autorise et je n'en sors pas sans la permission de l'adulte; • En fin de journée, il n'est pas possible de demander au service de garde de m'autoriser à circuler dans l'école pour aller récupérer du matériel dans ma classe; • Lorsque je viens à l'école en trottinette ou en planche à roulettes, je dois la laisser à l'extérieur de la cour. On ne peut pas ranger sa planche ou sa trottinette dans l'école. • Autour de l'école, je circule aux endroits prévus et jamais dans le stationnement et le débarcadère. • Lorsque je voyage en autobus scolaire, que ce soit quotidiennement (transport scolaire pour les ayants droit, transport gracieux dit de «courtoisie»), que ce soit pour les sorties éducatives ou parascolaires de l'école ou du service de garde, je respecte les règles édictées par le chauffeur. Entre autres : je reste assis à ma place; je garde un ton de voix approprié; je ne lance rien; je n'obstrue pas les fenêtres. • Je respecte les règles de sécurité par le matériel que j'apporte ou utilise à l'école. • Les objets suivants sont interdits à l'école : jeux électroniques; iPod; tablette électronique; montre intelligente; cellulaire; pointeur au laser; cartes de collection; figurines; balle ou ballon, trottinette, etc. • Je joue seulement avec le matériel fourni par l'école. • Je ne lance pas d'objet : boule de neige ou tout autre objet qui pourrait blesser. <p>Conséquences : l'élève qui lance des objets aux autres sera sanctionné selon la gravité de son geste. Tout objet interdit à l'école sera confisqué et ne pourra être récupéré que par les parents. L'élève qui ne respecte pas les règles de sécurité devra faire une réflexion sur leur pertinence pour lui et ses condisciples. Tout objet interdit à l'école sera confisqué et ne pourra être récupéré que par les parents. Toute infraction aux règles de sécurité en transport scolaire pourra être sanctionnée par la perte temporaire de jouissance de ce service.</p>
--	---

Persév érance	Règle 6 : Je m'engage et je persévère dans ma démarche d'apprentissage.	But : <i>Je favorise ma réussite scolaire.</i>
--------------------------	--	--

Pour une version plus détaillée du code de vie, veuillez consulter le site de l'école à l'adresse suivante : <http://www3.csmb.qc.ca/ecoles/Default.aspx?alias=www3.csmb.qc.ca/ecoles/ile-des-soeurs>

CODE DE VIE

	<p>Comportements attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • J'accepte que je puisse me tromper et je me fais confiance. • Lorsque je fais face à des difficultés, j'utilise les stratégies qui m'ont été enseignées. • Je fais des efforts pour accomplir la tâche dans les délais demandés. • Je fais tous les travaux demandés par mon enseignant. • Je valorise l'utilisation de la langue française à l'école.
--	--

Ouverture à la diversité	<p>Règle 7 :</p> <p>J'apprends à vivre en harmonie avec les autres en faisant preuve d'empathie et d'intérêt.</p>	<p>But :</p> <p><i>Je contribue à un milieu où tout le monde se sent bien et accepté.</i></p>
	<p>Comportements attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je respecte mes pairs dans toutes leurs différences • J'accepte que mes camarades aient des besoins autres que les miens. • Je m'affirme dans mes choix tout en respectant ceux des autres élèves. 	

Types d'interventions

Les adultes se réservent le droit d'intervenir dans toute situation jugée inappropriée ou dangereuse et d'imposer des sanctions.

La discipline dans les deux écoles primaires de L'Île-des-Sœurs est gérée par l'ensemble du personnel et la direction. Toute l'équipe intervient de diverses façons auprès des élèves selon la fréquence et la gravité de la situation.

Voici des exemples de conséquences possibles aux infractions au code de vie (cette liste n'est pas exhaustive):

- avertissement verbal
- communication aux parents (par l'agenda, le courriel ou le téléphone);
- retenue ou réflexion dans la salle des techniciens en éducation spécialisée;
- rencontre avec la direction;
- perte d'une ou plusieurs activités scolaires ou du service de garde
- suspension à l'interne avec réflexion;

Pour une version plus détaillée du code de vie, veuillez consulter le site de l'école à l'adresse suivante : <http://www3.csmb.qc.ca/ecoles/Default.aspx?alias=www3.csmb.qc.ca/ecoles/ile-des-soeurs>